



Le 27 janvier 2015

Membres du jury  
Prix Michel-Jurdant  
Association francophone pour le savoir  
425, rue De la Gauchetière Est  
Montréal (Québec) H2L 2M7

**Objet: Recommandation de Mme Paule Halley pour le Prix Michel-Jurdant de l'Acfas**

Mesdames, Messieurs, Membres du jury,

À titre de président du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK), il me fait grand plaisir de soutenir la candidature de Mme Paule Halley, professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval, afin que lui soit décerné le Prix Michel-Jurdant offert par l'Association francophone pour le savoir.

Le CCEK a été créé en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et est régi par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et la Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois. Il est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik auprès des gouvernements responsables. Agissant à titre d'intermédiaire privilégié et officiel, il surveille l'application des lois et des réglementations environnementales sur ce territoire situé au nord du 55<sup>e</sup> parallèle, recommande des modifications et conseille les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que de l'Administration régionale Kativik et des villages nordiques.

Nommé en 1997, à titre de membre de ce comité, j'ai l'opportunité d'en occuper la présidence pour l'année 2014-2015. Géologue de formation, je travaille à Environnement Canada en tant qu'analyste en évaluation environnementale depuis bientôt sept ans. J'ai aussi habité en région nordique pendant plusieurs années.

Mme Halley a été nommée au CCEK par le gouvernement du Québec en 1999. Elle a aussi occupé, à deux reprises, le poste de vice-présidente. J'ai donc l'honneur et le privilège de travailler avec elle depuis toutes ces années sur de nombreux dossiers et enjeux importants pour les Inuits du Nunavik.

Par la présente, je souhaite souligner l'engagement de Mme Halley, par son implication tant au niveau personnel que professionnel, à la protection et à la défense de



l'environnement. Par son engagement bénévole dans le CCEK, Mme Halley témoigne de sa préoccupation au bien-être des habitants du nord québécois et de la protection du milieu où ils vivent. Il s'agit d'une cause qu'elle soutient avec professionnalisme et passion.

Dans le cadre des activités du CCEK, Mme Halley a participé activement à la réalisation de nombreux mémoires et avis importants qui ont été présentés aux différents paliers de gouvernement, notamment lors de commissions parlementaires. Ces avis, auxquels elle a participé souvent à titre d'auteure principale et à titre d'experte en droit de l'environnement, ont favorisé la prise en compte des particularités du Nunavik en matière de protection de l'environnement et du milieu social. Sa participation a été essentielle pour notre organisation lors de la préparation de nos avis concernant notamment le développement actuel et futur des infrastructures de transport et les derniers projets de lois concernant les ressources minérales. Mme Halley a particulièrement dirigé nos travaux portant sur la double procédure fédérale d'évaluation environnementale au Nunavik ainsi que sur le renforcement de la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social, dans cette même région, inscrite à la CBJNQ et la LQE.

Mme Halley a aussi contribué à faire reconnaître le droit des Inuits du Nunavik. S'assurant à la fois de l'application des mécanismes juridiques particuliers et du maintien des acquis de ce peuple, elle œuvre à renforcer l'importance de la protection du territoire, des ressources naturelles, de la culture et des traditions inuites. Elle est intervenue dans de nombreux dossiers tels que la planification et l'affectation du territoire; le développement de l'énergie éolienne; les réformes du droit minier; l'amélioration de la gestion des matières résiduelles; le développement des parcs nationaux Pingualuit, Kuururjuaq, Tursujuq et Ulittaniujalik ainsi que des aires protégées; le Plan Nord; et l'identification des actions à prendre afin de renforcer la résilience des communautés nordiques face aux changements climatiques. Mme Halley s'emploie aussi à favoriser la prise en considération de la protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage des Inuits ainsi que les ressources fauniques dont ils dépendent.

Le CCEK continue de bénéficier de la contribution de Mme Halley à l'avancement des connaissances et à la recherche concernant le droit de l'environnement et le milieu nordique de manière originale et pertinente. Consultée par le MDDEFP (MDDELCC), à titre d'experte externe, elle a participé à l'examen des travaux de modernisation de la loi-cadre en matière d'environnement, soit la Loi sur la qualité de l'environnement (2005-2006). En 2009, la Chaire C.D. Howe en droit de l'environnement et développement de l'Arctique a été octroyée à Mme Halley et est ainsi venue reconnaître son travail pour faire avancer l'application du droit de l'environnement et l'objectif du développement durable en milieu nordique. Elle a, de plus, participé à des projets de recherche pluridisciplinaires sur la sécurité alimentaire dans l'Arctique, dont elle dirigeait le volet consacré à la protection juridique de l'environnement, ainsi que sur les impacts géopolitiques de l'ouverture du Passage du Nord-Ouest à la navigation.



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕ  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Kativik Environmental Advisory Committee

Dans un contexte où les défis d'adaptation au monde moderne auxquels font face les communautés nordiques sont importants et où on anticipe l'accélération du développement du Nunavik, Mme Halley a donné son appui, par le biais de son implication au CCEK, à plusieurs projets menés au Nunavik : le nettoyage des sites abandonnés d'exploration minière, le nettoyage des sites abandonnés faisant partie de la ligne Mid-Canada, l'étude du nettoyage des réservoirs d'eau potable domestiques dans les villages nordiques, la mise en place de certains dispositifs afin d'encourager diverses organisations publiques ou privées ainsi que les résidents des villages nordiques à se soucier de la qualité de l'environnement.

Membre entre autres du comité scientifique de Droit(s) et développement durable, Bruylant, du comité scientifique de [Vertigo] de l'Institut des sciences de l'environnement (ISE) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), du Comité d'experts sur l'avenir énergétique du Québec, Mme Halley participe aussi activement à la rédaction d'articles spécialisés et donne régulièrement de nombreuses conférences en droit de l'environnement en plus de s'impliquer également dans l'organisation d'évènements d'envergure internationale.

En plus d'être une pionnière en droit de l'environnement, Mme Halley est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement (CRCDE) de niveau 1, ce qui témoigne, par ailleurs, de sa reconnaissance au niveau international. La mission première de la CRCDE étant de promouvoir la formation des étudiants et la recherche juridique sur les éléments constitutifs d'un droit de l'environnement qui soit efficace, légitime et effectif, et qui s'inscrive dans la mise en œuvre du développement durable. De fait, elle a su brillamment jusqu'à ce jour diriger plusieurs dizaines d'étudiants à la maîtrise ou au doctorat dont bon nombre de boursiers.

C'est donc un immense privilège de pouvoir travailler avec Mme Halley au sein du CCEK, et tous les membres se joignent à moi pour confirmer qu'elle est manifestement un acteur de premier ordre en ce qui concerne la protection de l'environnement et du milieu social.

Pour son expertise, son professionnalisme, son dynamisme et son engagement, je réitère, en conclusion, mon appui à la candidature de Mme Paule Halley pour le Prix Michel-Jurdant de l'Acfas.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Claude Abel  
Président